

- ❖ **Au niveau de chaque pays, le dispositif d'animation mis en place s'inspire de celui existant au niveau régional. Il se présente comme suit :**
- **Le Forum national**, qui réunit chaque année, les représentants de tous les membres du mouvement au niveau national, pour des actions de bilans prospectifs de la campagne.
- **un Point focal national** qui fait le point de liaison entre les différents acteurs, et assure le secrétariat de la coalition au niveau national. A ce titre, il lui qui assure la coordination des activités de la coalition.
- **le Groupe d'animation de la Coalition**, constitué dans chaque pays de cinq (5) organisations membres. Il appuie le Point focal national dans l'orientation et la mise en œuvre des actions du mouvement au niveau de chaque pays.
- **Un Comité scientifique** qui apporte également des appuis et conseils avisés au Groupe d'animation et au Point focal national; il joue les mêmes rôles que celui mis en place au niveau régional.

7. Conditions et procédures d'adhésion

- ❖ **Des membres**
 - Etre une organisation de la société civile africaine active en Afrique ou un Africain reconnu comme personne ressource pour la coalition,
 - Pour les organisations, avoir une reconnaissance officielle
 - Accepter la charte de la coalition,
 - Etre parrainé par une organisation membre,
 - Avoir sa candidature écrite sélectionnée par le groupe d'animation et acceptée par le forum national.
- ❖ **Des partenaires**
 - Accepter la charte de la coalition,
 - Partager les valeurs édictées dans la charte,
 - Négocier et établir un accord écrit de partenariat avec la coalition.
- ❖ **Des alliés/associés**
 - Accepter la charte de la coalition,
 - Vivre les valeurs édictées dans la charte,
 - Etre une personne ressource reconnue d'utilité pour la coalition,
 - Accepter de s'engager par écrit à soutenir la coalition.

8. Représentation actuelle de la coalition

- ❖ **Point focal régional :**
Inades-Formation International, 08 BP 08 Abidjan 08
Tel : +225 22 40 02 16, fax : +225 22 40 02 30
Email : ifsiege@inadesfo.ci
- ❖ **Point focal du Bénin :**
Réseau Jinukun, 06 BP 2083 Cotonou, Bénin
Tél. : + 229 33 79 50, Fax : + 229 33 79 15
Email : rseqbenou@yahoo.fr
- ❖ **Point focal du Burkina :**
Inades formation /Burkina, 01 BP 1022 Ouaga 01
Tél. : +226 50 34 03 41, Fax : +226 50 34 05 19
Email : inadesb@fasonet.bf
- ❖ **Point focal de la Côte d'Ivoire :**
ANOPACI, 20 BP 937 Abidjan 20
Tél. : +225 22 44 11 76
Email : anopacicom@yahoo.fr
- ❖ **Point focal Guinée Bissau :**
Tinguena- Apartado 667
Tél. : + 245 25 19 06
Email : tinis@gtelecom.gw
- ❖ **Point focal Mali :**
Coalition nationale pour la sauvegarde du patrimoine Génétique du Mali, CCA-ONG, BP E 3216
Tél. : +223 229 2311, fax : +223 229 04 14
- ❖ **Point focal Sénégal :**
Enda Pronat, BP 3370, Dakar
Tél. : + 221 822 55 65
Email : pronat@enda.sn
- ❖ **Point focal Togo :**
Inades-formation/Togo, BP 12472 Lomé
Tél. : +228 225 92 16, Fax : + 228 225 92 17
Email : inadesformation@ifrance.com
- ❖ **Point focal Guinée :**
ACORD Guinée, BP 1653 Conakry
Tél. : +224 60 58 86 42
Email : mackybahgui@yahoo.fr
- ❖ **Point focal Niger :**
Plate-forme paysanne du Niger, BP 11729 Niamey
Tél. : +227 938 146 124
Email : cnfpf@intnet.ne

Coalition des organisations de la société civile pour la protection du Patrimoine Génétique Africain (COPAGEN)

1. Pourquoi la Coalition ?

L'idée de lancer cette coalition est née des tendances du contexte mondial actuel, marqué par la privatisation et les manipulations génétiques du vivant. Les ressources génétiques qui appartenaient autrefois aux collectivités locales deviennent, de plus en plus, des propriétés privées. Cette privatisation du vivant s'accroît sous la poussée de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) qui oblige les Etats à légiférer prioritairement pour protéger les droits de propriété intellectuelle (DPI) des individus et surtout des sociétés multinationales. Il ne fait aucun doute que ces dernières qui occupent le devant de la scène de la privatisation tous azimuts, n'agissent avant tout que pour l'accumulation du profit.

Par ailleurs, la production des OGM et leur commercialisation au cours de ces dernières années pose la question centrale du contrôle politique de l'agriculture et de l'alimentation dans le contexte actuel de globalisation de l'économie. Les OGM posent de sérieux problèmes environnementaux liés à l'agriculture, des problèmes d'ordre économique, politique, culturel, éthique et sanitaire, tant pour les hommes que pour les animaux.

Tout ceci constitue de véritables menaces pour la survie des communautés de base.

C'est pourquoi, depuis janvier 2004, devant la lenteur des décideurs africains à prendre des mesures idoines pour faire face au pillage du patrimoine génétique du continent, des organisations de la société civile, conscientes de leurs responsabilités dans la protection et la valorisation de cet héritage commun de l'Afrique, décidèrent de se constituer en coalition et d'adopter une charte commune.

2. Qui sommes-nous ?

La coalition pour la protection du patrimoine génétique africain (COPAGEN), se veut avant tout un mouvement social et citoyen qui a pris le parti de s'associer aux communautés de base pour engager une campagne en faveur de la protection et de la valorisation de leur héritage plus que jamais exposé aux dangers de la spoliation et de la contamination génétique. C'est un regroupement d'organisations de la société civile de l'Afrique francophone au Sud du Sahara, manifestant un intérêt pour la gestion durable et la valorisation des ressources génétiques du continent. Les principaux acteurs en sont des Organisations paysannes, des ONG, des associations de consommateurs, des associations de développement, des syndicats, des mouvements des droits de l'homme, des organisations de jeunes, de femmes, etc. Tous unis et déterminés, nous soutenons les droits collectifs des communautés locales et des producteurs sur le patrimoine génétique africain et rejetons le génie génétique dans l'alimentation et l'agriculture.

3. Notre message commun

« Oui pour une recherche scientifique indépendante qui valorise les ressources biologiques locales et les connaissances traditionnelles et modernes, dans l'intérêt des petits producteurs et des consommateurs africains. Non au brevetage du vivant et aux OGM dans l'agriculture et l'alimentation, face à tous les risques avérés et potentiels actuels qui y sont attachés. Oui aux droits des communautés locales sur leurs ressources biologiques ».

4. Vision, mission et objectifs de la coalition

La coalition rêve d'une Afrique où les ressources génétiques gérées durablement sont co-propriété de l'Etat et des communautés locales, et sont mises au service de tous, pour le bien des générations actuelles et futures.

La mission de la coalition est d'œuvrer pour la sauvegarde du patrimoine génétique africain et pour une utilisation durable des ressources biologiques africaines, à travers la protection des droits des communautés locales et des producteurs.

Les principaux objectifs de la coalition sont les suivants :

- informer, sensibiliser et former les populations et l'opinion publique sur les enjeux réels des manipulations génétiques et du brevetage du vivant,
- développer des solutions alternatives pour valoriser les ressources génétiques locales, les technologies et les connaissances endogènes qui y sont associées,

- utiliser les biotechnologies modernes, à l'exception du génie génétique, dans l'agriculture dans le respect des intérêts des petits producteurs,
- Amener les décideurs africains à élaborer de manière participative, à voter et à faire appliquer les lois protégeant le patrimoine génétique africain, les connaissances traditionnelles associées, et garantissant les intérêts stratégiques des communautés locales, en s'inspirant des deux lois modèles de l'Union africaine (UA).

De façon spécifique, la coalition veut travailler à :

- sensibiliser l'opinion publique sur les dangers et les risques potentiels ou avérés liés au brevetage du vivant et à la promotion des OGM, en organisant le plus largement possible la circulation des informations au niveau surtout des organisations paysannes, des organisations communautaires de base et de tous les principaux acteurs du développement en général : scientifiques, décideurs politiques, secteur privé, ONG, etc., à l'aide des médias, surtout les radios rurales, de conférence-débats, d'ateliers, de voyages d'échange et de production de documents didactiques, etc.,
- susciter des prises de position des organisations paysannes et des communautés de base sur la question du brevetage du vivant et des OGM, ainsi que des actions concertées pour induire l'élaboration de politiques et de réglementations favorables à l'exploitation durable et à la valorisation des ressources génétiques en Afrique.

5. Axes d'actions

Les principaux domaines d'action de la coalition s'articulent autour des axes de travail ci-dessous :

- la mise en place et le renforcement du dispositif d'animation du mouvement, aux plans régional, national, et local ;
- l'approfondissement des connaissances sur la problématique des OGM et des droits des communautés locales ;
- la communication et l'information des paysannes et paysans, des communautés de base et de l'opinion publique en général, sur la nécessité de protéger le patrimoine génétique africain et l'opportunité qu'offrent les deux lois modèles de l'Union Africaine;

- le lobbying visant les décideurs locaux, nationaux, sous-régionaux et régionaux, en faveur des droits des communautés locales et contre les OGM ;
- le partenariat pour étendre l'action à d'autres pays d'Afrique.

La mise en œuvre de ces différentes actions se fait en fonction des opportunités et contraintes inhérentes à chaque pays, et engage une synergie d'actions de tous les membres de la coalition.

6. Dispositif d'animation de la coalition

Le dispositif d'animation de la coalition comprend les organes suivants :

❖ Au niveau régional

- le **Forum régional**, instance suprême, qui réunit les représentants de tous les membres de la coalition au niveau régional chaque année, pour faire le bilan des activités, et réorienter, si nécessaire, les actions de campagne.
- le **Point focal régional**, dont le rôle est de faciliter le lien, l'information, le partage d'expériences, voire le renforcement des capacités des acteurs des différentes campagnes nationales. INADES-FORMATION, a été chargé de jouer ce rôle, dans cette phase initiale.
- Le **Secrétariat technique permanent régional** est chargé d'appuyer le point focal régional dans la coordination et la gestion quotidienne du mouvement. Il est également assuré par Inades formation, dans cette phase initiale
- Le **Groupe de coordination régionale** qui est l'organe de la coalition, chargé par le forum régional d'appuyer le point focal régional dans la mise en œuvre des orientations générales, décidées par les membres de la coalition, de faire régulièrement le point aux autres membres et d'opérer des changements, si nécessaire. Ce groupe est composé de cinq (5) membres.
- Le **Comité scientifique**, composé de personnalités de haut niveau et de différents profils (généticiens, biologistes, sociologues, juristes, économistes, agronomes etc.) qui donnent des conseils avisés au groupe de coordination régionale et au point focal régional et réalise, à la demande, certaines études et recherches indispensables à la mission de la coalition.